

En janvier 1981, le projet de loi C-52 a été présenté à la Chambre des communes. Il aurait pu rétablir la situation de deux façons. Tout d'abord, il aurait réglé cette question mineure des immeubles en copropriété. Deuxièmement, il aurait abrogé la Loi sur les titres de biens-fonds, de sorte que les Territoires et le Yukon auraient pu adopter leur propre loi sur les titres fonciers, analogue à celle qui existe dans les provinces. Il faut se rappeler que nous parlons du rôle d'enregistrement des titres fonciers et non de la disposition des terres de la Couronne qui se fait en vertu de la Loi sur les terres territoriales et, peut-être, de la Loi sur les concessions de terres publiques.

● (1610)

Actuellement, dans les territoires, l'application de la Loi sur les titres de bien-fonds relève de l'administration territoriale qui agit au nom du gouvernement fédéral. Elle n'aurait pas beaucoup de difficultés à procéder à l'enregistrement des titres fonciers en vertu de ses propres lois. Le gouvernement de l'époque n'a jamais rien fait à propos de ce projet de loi, qui n'a jamais été très élevé dans l'ordre des priorités. Il serait évidemment préférable que ce soit le gouvernement qui propose un projet de loi plutôt que de recourir à la mesure à l'étude aujourd'hui, qui aborde plusieurs problèmes en même temps.

Si je comprends bien, le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Crombie) a l'intention de représenter le projet de loi C-152 ou une mesure très similaire. C'est pour cela que je crois savoir que le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Fretz), et la Chambre des communes, accepteraient que le sujet de ce projet de loi soit renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Je serais très heureux qu'il en soit ainsi.

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de prendre la parole pour traiter de ce projet de loi qui revêt une très grande importance pour les gens des territoires du Nord-Ouest. En fait, je suis très heureuse d'apprendre que le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Crombie) a l'intention de l'accepter. Si nous pouvions obtenir le consentement unanime sur ce projet de loi, sous sa forme actuelle ou sous la forme d'un projet de loi gouvernemental, il me semble que ce serait un grand pas en avant pour résoudre la crise du logement qui sévit actuellement dans les territoires du Nord-Ouest.

Le député qui a proposé le projet de loi connaît certainement les difficultés actuelles des territoires du Nord-Ouest, notamment dans le domaine du logement. L'amendement proposé permettrait la construction de logements en copropriété dans les territoires. Ce serait une modeste amélioration de la situation qui atteint actuellement les proportions d'une crise.

Nous n'avons pas l'intention de faire intervenir un grand nombre de députés de notre côté, car nous aimerions que la Chambre vote cet après-midi. Si la question est réglée et si la

#### *Ordonnance sur les condominiums des T.N.-O.*

discussion se termine, je crois comprendre que le Règlement de la Chambre nous permettrait de nous prononcer. Je pense que le projet de loi serait appuyé par la plupart des députés de notre parti et du Nouveau parti démocratique.

Cependant, j'aimerais m'arrêter un moment pour exprimer certaines de mes préoccupations au sujet de la situation du logement dans les Territoires du Nord-Ouest. Le député sait sûrement que le logement constitue le plus gros poste de dépenses du budget des Territoires. Ceux-ci affectent en effet au logement proportionnellement plus de crédits que la plupart des autres provinces et régions du Canada. C'est au chapitre du logement que les habitants des Territoires du Nord-Ouest dépensent le plus. Si nous considérons un moment combien il faut dépenser pour fournir des logements à prix abordable aux habitants des Territoires, il est clair que le gouvernement a un rôle très important à jouer dans ce domaine. Voilà pourquoi, en ma qualité de critique du parti libéral en matière de logement, je m'inquiète vivement, tout comme les membres de mon parti, de l'orientation générale du gouvernement actuel qui semble vouloir retirer sa participation de ce domaine.

Je veux parler en particulier de sa décision de réduire de 23 p. 100 les crédits destinés à la rénovation domiciliaire, de réduire les crédits destinés à la construction de logements sociaux, et de réduire le nombre des unités de logement que la SCHL devait construire dans le cadre d'accords antérieurs. Ces coupes générales dans le domaine du logement témoignent de la volonté du gouvernement de ne plus se mêler de ce domaine, au point que certains se demandent si la SCHL continuera à garantir des prêts hypothécaires. Si la SCHL décidait de se retirer entièrement de ce domaine et de s'en remettre au secteur privé, ce serait absolument désastreux pour les régions telles que les Territoires du Nord-Ouest.

J'exhorte le gouvernement à appuyer cette initiative qui vise à améliorer une situation très difficile. Dans les Territoires du Nord-Ouest, il y a des familles de huit, dix ou douze membres qui s'entassent dans des maisons de deux ou trois chambres à coucher. Ce problème social majeur est l'un de ceux auxquels le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest entend s'attaquer en 1985. J'exhorte également le gouvernement et les ministériels à faire tout ce qu'ils peuvent pour maintenir la participation du gouvernement dans le domaine du logement, participation qui s'est exprimée au cours des deux dernières décennies par le truchement de programmes de logement subventionnés, de logement coopératif, de rénovation domiciliaire et d'autres initiatives gouvernementales. C'est d'une importance vitale dans des régions comme les Territoires du Nord-Ouest qui sont beaucoup plus que les régions densément peuplées à la merci des aléas et des rigueurs du marché.

J'appuie donc énergiquement le projet de loi du député et j'invite le gouvernement à bien réfléchir aux nouvelles orientations, que je tiens pour mauvaises, qu'il semble vouloir donner à la politique du logement au Canada.